



Référence stage

Code : DW7970
Durée : 1j
Tarif : 970 € HT

Prochaines sessions

- Paris : 25 nov. 2015

S'inscrire à la formation
info@fif.fr

Public et pré-requis

Responsables juridiques,
responsables de projets innovants,
responsables R&D. DAF, avocats.

Les plus de la formation

Un calendrier des actions à mettre
en place dès identification de
l'innovation à protéger

Les outils juridiques et techniques pour protéger l'innovation

Si la propriété intellectuelle constitue l'instrument juridique de prédilection en matière de protection de l'innovation, ce droit requiert un certain degré de formalisation du concept innovant pour offrir sa protection. Les concepts non encore formalisés, les idées, même innovantes, échappent au droit de la propriété intellectuelle. Cependant, il existe de nombreux outils non seulement juridiques mais également économiques et techniques, qui peuvent chacun offrir une protection d'une partie du concept ou une protection du concept à la marge.

Francis Lefebvre Formation vous propose une formation ayant pour finalité de vous aider à appréhender les outils juridiques disponibles qui, pris cumulativement, « déboucheront » à une optimisation de la protection.

■ Objectifs de la formation

- Présenter les principales spécificités juridiques relatives à la protection d'un projet innovant.
- Identifier le référentiel légal applicable.
- Optimiser la protection et identifier le schéma contractuel de protection.

■ Programme de la formation

Introduction : les enjeux juridiques de la protection de l'innovation

Le référentiel légal de protection :

- Par le droit d'auteur.
- Par le droit des bases de données.
- Par le droit des brevets.
- Par le droit des marques.
- Par la concurrence déloyale et le parasitisme.

Quid des travaux sur le « secret d'affaires » et les informations commerciales confidentielles ?

L'audit de propriété intellectuelle :

- Les techniques d'audit.
- La formalisation de l'innovation.
- La traçabilité de l'innovation.

Les moyens techniques et juridiques de protection du projet innovant :

- Les dépôts probatoires.
- La mise en place d'une charte graphique.
- Le marquage et les mesures techniques de protection et d'information.
- La mise en place d'une politique de confidentialité.

Le schéma contractuel de protection :

- Les contrats avec les tiers/partenaires potentiels.
- Les contrats avec les sous-traitants et prestataires externes.
- Les contrats avec les salariés et les stagiaires.
- Les contrats avec les distributeurs et les clients finaux.